

XAnge

Siparex Proximité Innovation

LETTRE ANNUELLE DES FCPI SIPAREX INNOVATION

AU 31 MARS 2017

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la **Lettre Annuelle des FCPI SIPAREX INNOVATION au 31 mars 2017**. Vous y trouverez le détail de l'activité des fonds au cours de l'exercice écoulé durant lequel se sont notamment concrétisés les investissements dans les sociétés : YOOPIES, SPARKLANE (FEP FINANCE), FROM A TO B ainsi que l'accompagnement de la société ENERTIME lors de son introduction en bourse complété d'un point spécifique sur l'évaluation du biocide d'AMOEBEA par les autorités compétentes.

Le dernier millésime de la gamme FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017, levé avec succès en fin d'année 2016, compte déjà trois sociétés en portefeuille pour un montant d'investissements de 1,9 M€. Conformément aux règles (notamment fiscales) qui régissent les FCPI, ce fonds dispose d'un délai de trente mois pour atteindre son quota innovant de 70 %. Cela signifie qu'il devra avoir investi 13 M€ d'ici le 30 juin 2019.

Chaque année, les FCPI gérés par Siparex Proximité Innovation investissent dans des entreprises innovantes intervenant, à titre d'exemple, dans les secteurs porteurs des applications mobiles, des logiciels « métier », des technologies à destination des opérateurs de téléphonie mobile, du cloud computing, mais aussi des technologies médicales et des énergies vertes. Certaines de ces PME innovantes ont su attirer l'attention de grands acteurs de leur marché pour des partenariats ou des acquisitions stratégiques.

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion intégrale de Fonds fiscaux, du lancement à la clôture, l'équipe Innovation, composée de 10 investisseurs, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex. Elle accompagne également les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement les sociétés qui présentent les meilleures opportunités d'évolution.

Notre objectif de soutenir l'entrepreneuriat, développer l'innovation, contribuer au maintien et à la création d'emplois durables, se poursuivra avec le prochain millésime de FCPI IR de la gamme Siparex XAnge Innovation.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

www.siparexfondsfiscaux.com

SOMMAIRE

02

Focus participations

04

Fonds au 31/03/2017

08

Participations du portefeuille

09

Informations générales

FOCUS PARTICIPATIONS

La société de gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le FCPI détient des participations.

INVESTISSEMENTS

YOOPIES

En mars 2017, les Fonds Innovation de la société de gestion ont investi 1 M€ dans la société dans le cadre d'une première levée de fonds institutionnelle d'un montant global de 3 M€.

Fondée en 2012, YOOPIES s'est imposée comme la première plateforme sociale de garde d'enfants. La société a vocation à être la première communauté de parents connectés. Aujourd'hui sa plateforme recense plus de 300.000 baby-sitters, nounous et assistants maternelles. Et depuis 2015 elle est ouverte à d'autres services à domicile tels que le soutien scolaire, l'aide aux seniors, le ménage et la garde d'animaux.

Ce financement a pour objectif le lancement de la société vers l'international ainsi que la poursuite du développement de nouveaux services, notamment les soins aux personnes âgées.

FROM A TO B

FROMATOB.fr est un moteur de recherche pour des offres de train, de vol, de covoiturage et d'autocar à moindre coût afin d'aider le consommateur à voyager de manière plus simple, plus rapide et moins cher.

Les Fonds XANGE Siparex Proximité Innovation sont entrés dans le capital de la société en septembre 2016 (750 K€), puis lors d'un deuxième refinancement en mars 2017 (1,25 M€). Ce financement vient renforcer la croissance de cette entreprise basée en Allemagne.

REFINANCEMENTS

ONE UP (MyERP)

En mai 2016, quatre FCPI de la gamme Innovation du Groupe Siparex ont investi 1,2 M€ dans la société. Depuis son lancement en 2011, la société a reçu des financements à hauteur de 6 millions de dollars auprès de XAnge Siparex Proximité Innovation, Altos Ventures, Bpifrance et divers business angels. Cette nouvelle levée de fonds permettra à la société d'accélérer l'acquisition de nouveaux clients en renforçant ses équipes marketing.

OneUp est un logiciel en mode SaaS conçu pour automatiser les tâches quotidiennes des entrepreneurs telles que la facturation, la comptabilité, la gestion des stocks et du CRM afin de permettre de se concentrer pleinement sur la croissance de leur société.

À NOTER : les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant durant 2 ans après leur cession.

SPARKLANE (FEP FINANCE)

Entrée en portefeuille en 2011, la société a fait l'objet d'un refinancement en juillet 2016 et récemment en janvier 2017 pour un montant global de 2 M€.

Lancée en 2009, cet éditeur de solution SaaS d'aide à la prospection commerciale utilise le big data et l'intelligence artificielle pour développer des algorithmes de prédiction, calibrés à l'aide des données collectées par les clients et couplées à des informations issues de différentes sources : presse, réseaux sociaux, web, etc...



ENERTIME : entrée en Bourse réussie pour la start-up

Afin d'accompagner l'entrée en bourse d'ENERTIME, les Fonds gérés par Siparex Proximité Innovation ont réinvesti 460 K€ en juillet 2016, lors d'une augmentation de capital d'un montant total de 4 M€.

L'introduction en Bourse d'ENERTIME lui a permis d'augmenter ses fonds propres dans le but notamment de renforcer son déploiement commercial à l'international.

ENERTIME cible en priorité un marché de niche : la valorisation de la chaleur perdue dans l'industrie, en particulier dans les secteurs gourmands en énergie, comme les aciéries, les cimenteries, les verreries ou les alumineries, dans le cadre de projets sur mesure.

Créée en 2008, la société conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) afin de renforcer l'efficacité énergétique industrielle et la production décentralisée d'énergie renouvelable. Les ORC permettent de transformer de la chaleur en électricité.

ENERTIME est l'un des cinq principaux acteurs mondiaux et le seul français maîtrisant entièrement cette technologie de machines de forte puissance.

Au-delà d'un carnet de commandes en forte croissance (7,1 M€ estimés pour l'exercice 2016-2017 vs. 0,5 M€ de chiffre d'affaires en 2015), ENERTIME a identifié un nombre important de projets qui pourraient représenter un volume d'affaires total d'environ 100 M€ dans les cinq prochaines années. Ces projets concerneraient aussi bien des applications de récupération de chaleur (environ 54 % des projets) que de production d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie).

La société est qualifiée « entreprise innovante » par Bpifrance et reconnue « Créative Industry » française.



Photo : Enertime

AMOEBEA : rapport d'évaluation du biocide

AMOEBEA, société cotée, a annoncé le 16 mars 2017 avoir reçu le rapport d'évaluation du biocide BIOMEBA émis par l'Agence Nationale Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale (ANSES).

À l'issue de ce rapport, l'ANSES a considéré ne pouvoir recommander l'approbation de la substance active et le dossier de demande d'autorisation a été transmis à la compétence de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA).

L'ECHA émettra une opinion définitive après passage en groupe de travail programmé en septembre 2017, suivi du Comité des Produits Biocides qui se tiendra en décembre 2017 et conclura sur l'évaluation de la demande.

Ce décalage du processus d'évaluation a conduit à un report de la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) provisoire, nécessaire au lancement des ventes et a fortement impacté le cours de bourse à la baisse. (FCPI Siparex Innovation 2013, Siparex Innovation 2014 et Siparex Innovation 2015).



FCPI SIPAREX INNOVATION 2010

Situation au 31 mars 2017

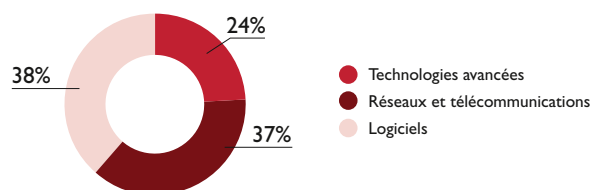
Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	250,00 €
Valeur liquidative	237,26 €
Valeur liquidative + distributions	487,26 €
Evolution sur le semestre	-0,45 %
Evolution sur 1 an	-1,15 %
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)	-2,55 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)	22,45 %
Nombre de sociétés totalement cédées	15
Nombre de sociétés en portefeuille	5
Montant investi en cours	2,7 M€
En % des souscriptions	38 %
Montant des cessions totales et partielles ⁽¹⁾	4,95 M€
Plus ou moins value réalisée	1,68 M€
Actif net	3,3 M€

⁽¹⁾ Les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant de 60 % durant 2 ans après leur cession.

Activité de la période

Depuis le 31 mars 2016, le Fonds a procédé à la cession totale de la société **EKINOPS**, générant une plus-value de 160 K€ pour un prix de cession de 190 K€.

Répartition sectorielle du portefeuille



Autres placements — Conformément à la stratégie du FCPI, le solde des actifs peut être investi dans des FCP monétaires et des comptes à terme. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de sécuriser la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital.**



FCPI SIPAREX INNOVATION 2011

Situation au 31 mars 2017

Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	160,00 €
Valeur liquidative	313,72 €
Valeur liquidative + distributions	473,72 €
Evolution sur le semestre	1,39 %
Evolution sur 1 an	6,00 %
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)	-5,26 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)	19,74 %
Nombre de sociétés totalement cédées	9
Nombre de sociétés en portefeuille ⁽¹⁾	9
Montant investi en cours	6,9 M€
En % des souscriptions	59 %
Montant des cessions totales et partielles ⁽²⁾	4,7 M€
Plus ou moins value réalisée	1,6 M€
Actif net	7,1 M€

⁽¹⁾ dont 1 participation en redressement judiciaire.

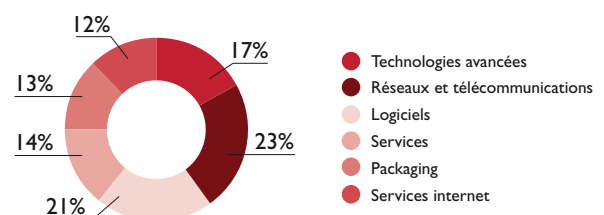
⁽²⁾ Les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant de 60 % durant 2 ans après leur cession.

Activité de la période

Depuis le 31 mars 2016, le Fonds a participé au refinancement de la société **FEP FINANCE** pour un montant de 236 K€.

Au cours de l'exercice, le Fonds a également procédé à la cession totale de la société **EKINOPS** au prix de 50 K€. Depuis le démarrage du fonds en janvier 2011, les 13 participations cédées/sorties (dont 5 cotées), pour un montant total de 4,7 M€ ont dégagé 1,6 M€ de plus-values nettes.

Répartition sectorielle du portefeuille



FCPI SIPAREX INNOVATION 2012

—
Avantage fiscal
à l'entrée
22%
—

Situation au 31 mars 2017

Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	- €
Valeur liquidative	438,34 €
Valeur liquidative + distributions	438,34 €
Evolution sur le semestre	0,00 %
Evolution sur 1 an	3,16 %
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)	-12,33 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)	9,67 %
Nombre de sociétés totalement cédées	3
Nombre de sociétés en portefeuille ⁽¹⁾	12
Montant investi en cours	4,4 M€
En % des souscriptions	67 %
Montant des cessions totales et partielles ⁽²⁾	0,1 M€
Plus ou moins value réalisée	-0,39 M€
Actif net	5,7 M€

⁽¹⁾ dont 1 participation en liquidation judiciaire.

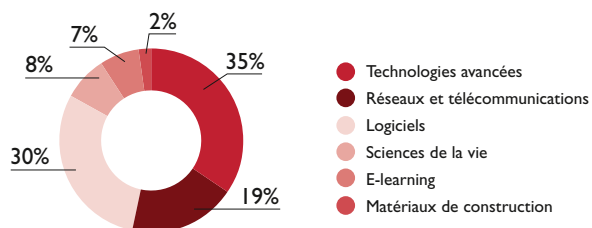
⁽²⁾ Les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant de 60 % durant 2 ans après leur cession.

Activité de la période

Depuis le 31 mars 2016, le Fonds a participé au refinancement de 2 sociétés de son portefeuille : **ENERTIME** (50 K€) et **DIGITEKA** (53 K€) pour un montant global de 103 K€.

Au cours de l'exercice, le Fonds a également procédé à la cession totale de la société **EKINOPS** pour un montant de 176 K€ générant une plus-value de 149 K€.

Répartition sectorielle du portefeuille



Autres placements — Conformément à la stratégie du FCPI, le solde des actifs peut être investi dans des FCP monétaires et des comptes à terme. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de sécuriser la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital.

FCPI SIPAREX INNOVATION 2013

—
Avantage fiscal
à l'entrée
18%
—

Situation au 31 mars 2017

Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	- €
Valeur liquidative	620,10 €
Valeur liquidative + distributions	620,10 €
Evolution sur le semestre	-12,74 %
Evolution sur 1 an	-5,57 %
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)	24,02 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)	42,02 %
Nombre de sociétés totalement cédées	3
Nombre de sociétés en portefeuille	13
Montant investi en cours	4,0 M€
En % des souscriptions	76 %
Montant des cessions totales et partielles ⁽¹⁾	0,85 M€
Plus ou moins value réalisée	0,15 M€
Actif net	6,7 M€

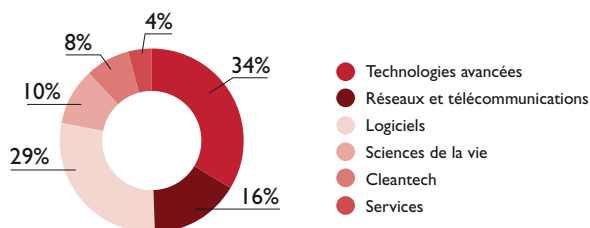
⁽¹⁾ Les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant de 60 % durant 2 ans après leur cession.

Activité de la période

Depuis le 31 mars 2016, le Fonds a procédé à des investissements complémentaires au sein de 5 sociétés de son portefeuille à hauteur de 380 K€ : **ACCO** (117 K€), **ENERTIME** (40 K€), **MDOLORIS** (56 K€), **INVENTIME** (68 K€) et **RESTLET** (99 K€).

Le fonds SIPAREX INNOVATION 2013 porte des titres cotés AMOEBAs qui ont connu une forte correction en mars 2017. Cette correction est la principale raison de l'évolution négative de la valeur liquidative sur le semestre écoulé, la valeur liquidative depuis l'origine restant néanmoins fortement positive.

Répartition sectorielle du portefeuille





FCPI SIPAREX INNOVATION 2014

Situation au 31 mars 2017

Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	- €
Valeur liquidative	624,12 €
Valeur liquidative + distributions	624,12 €
Evolution sur le semestre	-13,51 %
Evolution sur 1 an	-4,79 %
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)	24,82 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)	42,82 %
Nombre de sociétés totalement cédées	3
Nombre de sociétés en portefeuille	15
Montant investi en cours	8,0 M€
En % des souscriptions	88 %
Montant des cessions totales et partielles ⁽¹⁾	0,84 M€
Plus ou moins value réalisée	0,21 M€
Actif net	11,8 M€

⁽¹⁾ Les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant de 60 % durant 2 ans après leur cession.



FCPI SIPAREX INNOVATION 2015

Situation au 31 mars 2017

Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	- €
Valeur liquidative	472,43 €
Valeur liquidative + distributions	472,43 €
Evolution sur le semestre	-12,47 %
Evolution sur 1 an	-13,57 %
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)	-5,51 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)	12,49 %
Nombre de sociétés totalement cédées	0
Nombre de sociétés en portefeuille	13
Montant investi en cours	7,3 M€
En % des souscriptions	82 %
Montant des cessions totales et partielles ⁽¹⁾	NA
Plus ou moins value réalisée	NA
Actif net	8,4 M€

⁽¹⁾ Les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant de 60 % durant 2 ans après leur cession.

Activité de la période

Depuis le 31 mars 2016, le Fonds a procédé à des investissements complémentaires au sein de 7 sociétés de son portefeuille pour un montant total de 1 021 K€ : **ACCO** (205 K€), **DIGITEKA** (73 K€), **ENERTIME** (69 K€), **MDOLORIS** (134 K€), **FEP FINANCE** (167 K€), **INVENTIME** (202 K€) et **RESTLET** (172 K€).

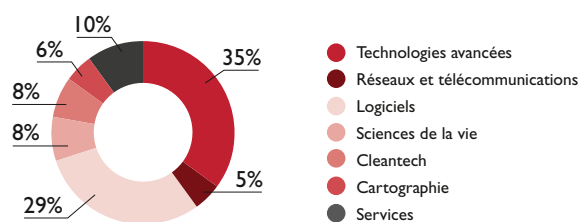
Le fonds SIPAREX INNOVATION 2014 porte des titres cotés AMOEBA qui ont connu une forte correction en mars 2017. Cette correction est la principale raison de l'évolution négative de la valeur liquidative sur le semestre écoulé, la valeur liquidative depuis l'origine étant néanmoins fortement positive.

Activité de la période

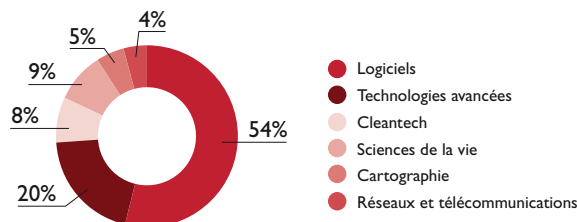
Au 31 mars 2017, Fonds a procédé à un nouvel investissement dans la société **INVENTIME** pour un montant de 674 K€, ainsi qu'au refinancement de 4 sociétés de son portefeuille : **ENERTIME** (68 K€), **ACCO** (336 K€), **MDOLORIS MEDICAL SYSTEM** (224 K€) et **RESTLET** (403 K€) pour un montant global de 1 031 K€.

Le fonds SIPAREX INNOVATION 2015 porte des titres cotés AMOEBA qui ont connu une forte correction en mars 2017. Cette correction est la principale raison de l'évolution négative de la valeur liquidative sur le semestre écoulé, la valeur liquidative depuis l'origine restant néanmoins faiblement négative.

Répartition sectorielle du portefeuille



Répartition sectorielle du portefeuille



Autres placements — Conformément à la stratégie du FCPI, le solde des actifs peut être investi dans des FCP monétaires et des comptes à terme. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de sécuriser la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital.

FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016

—
Avantage fiscal à l'entrée
18%
—

Situation au 31 mars 2017

Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	- €
Valeur liquidative	476,05 €
Valeur liquidative + distributions	476,05 €
Evolution sur le semestre	-1,10 %
Evolution sur 1 an	-2,94 %
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)	-4,79 %
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)	13,21 %
Nombre de sociétés totalement cédées	0
Nombre de sociétés en portefeuille	12
Montant investi en cours	7,8 M€
En % des souscriptions	42 %
Montant des cessions totales et partielles ⁽¹⁾	NA
Plus ou moins value réalisée	NA
Actif net	17,5 M€

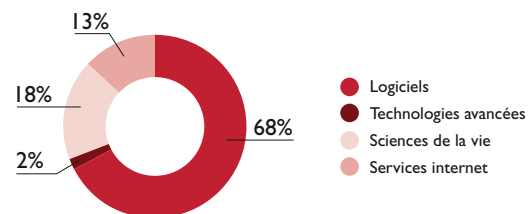
⁽¹⁾ Les participations cédées restent comptabilisées dans le ratio innovant de 60 % durant 2 ans après leur cession.

Activité de la période

Conformément aux dispositions fiscales régissant les FCPI, le Fonds doit investir au moins 70% de son actif dans des entreprises éligibles dans un délai de 30 mois à compter de sa date de lancement, c'est-à-dire avant le 30 juin 2018.

Au 31 mars 2017, le Fonds a investi dans 12 sociétés pour un montant global de 7,8 M€, soit 42% des souscriptions. Afin d'attendre son quota d'investissements innovants, le Fonds devra investir 5,1 M€ d'ici le 30 juin 2018.

Répartition sectorielle du portefeuille



Autres placements — Conformément à la stratégie du FCPI, le solde des actifs peut être investi dans des FCP monétaires et des comptes à terme. Il est rappelé que l'objectif sur cette classe d'actifs est de sécuriser la trésorerie nécessaire aux éventuels refinancements des sociétés du portefeuille.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital.

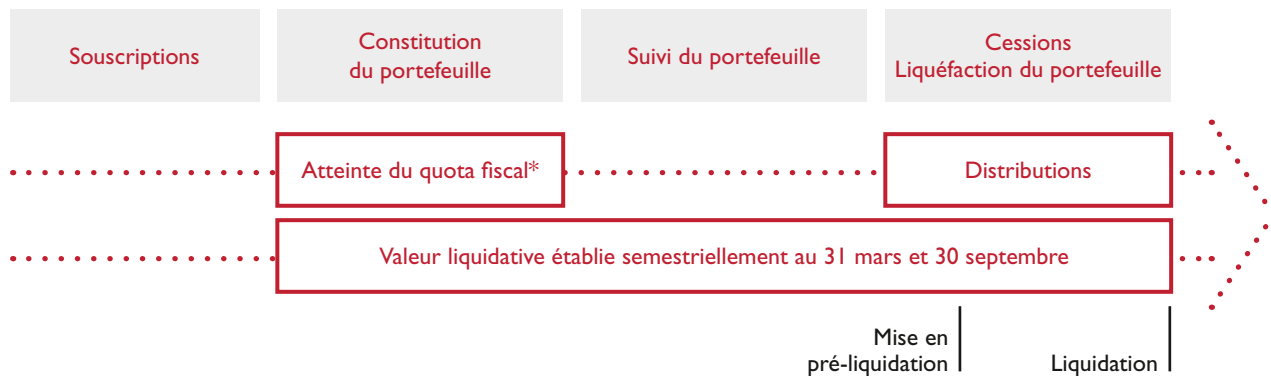
PARTICIPATIONS DU PORTEFEUILLE

		SI 2010	SI 2011	SI 2012	SI 2013	SI 2014	SI 2015	SXI 2016
AB TASTY	Logiciel de tests sur pages web et mobiles							●
ACCO SAS	Semi-conducteurs				●	●	●	
AMOEBÀ	Traitement biologique de l'eau				●	●	●	
ARCURE	Système de détection vidéo de piétons				●	●		
ARTIMON (Idealec)	Composants électroniques		●					
BITTLE	Solution pour tableaux de bord					●		
BMI SYSTEM	Logiciels pour les secteurs pharmaceutiques, médicaux et cosmétiques	●		●	●	●	●	●
BULKYPIX (3)	Editeur de divertissement digital pour Smartphones et tablettes tactiles		●					
CALIXAR	Biotechnologie			●				
CONNECTHINGS	Fournisseur de solutions services mobiles sans contact			●			●	
DBI	Logiciel de mesure de la performance digitale des plans media TV						●	
DIGITEKA	Distribution BtoB de vidéos premium			●		●		
DYNAMIC	Vente d'espaces publicitaires sur internet et développement de solutions							●
ELDIM	Conception et fabrication de matériels de métrologie			●	●			
ENERTIME (1)	Conseil et ingénierie dans les énergies renouvelables	●		●	●	●	●	●
EVANEOS	Place de marché entre voyageurs et agences locales							●
FEP FINANCE	Base de données en mode SaaS		●			●		●
FROM A TO B	Moteur de recherche pour des offres de train, de vol, de covoiturage et d'autocar							●
IDEAL CONNAISSANCES	Formation et partage de connaissances			●				
IMAO	Acquisition de données aériennes					●	●	
INVENTIME	Logiciel de gestion ERP				●	●	●	
ITRIS AUTOMATION SQUARE	Logiciels d'automates programmables industriels				●			
LINK CARE SERVICES	Service de vidéo-vigilance		●	●				
MDOLORIS MEDICAL SYSTEMS	Systèmes innovants de monitoring de l'analgésie				●	●	●	●
MICRODON	Générosité embarquée				●	●		
MIOS	Développe et commercialise des solutions liées à la sécurité et à la mobilité	●						
NANOCLOUD	Logiciel pour solution cloud						●	
NR GAIA (2)	Fabricant de matériaux isolants à partir de ouate de cellulose			●				
ODYSSEY INVEST	Solutions de diffusion de messages électroniques aux entreprises		●	●	●			
PERFORMANCE VISION	Outil pour le diagnostic, la supervision et le reporting						●	
PERION NETWORK (1)	Développeur d'applications web et mobiles		●					
QUADRILLE	Logiciel de distribution de contenus vidéos sécurisés	●	●	●	●	●	●	
RESTLET	Editeur de logiciel spécialisé dans les APIs web				●	●	●	●
SAVEDO	Place de marché de produits financiers							●
SENSORBERG	Solution intégrée pour la gestion de beacons (capteurs émettant et recevant des signaux)							●
VISION 360 DEGRES	Logiciel pour applications télécom	●	●	●		●		
WIT	Conditionnement pour vins et spiritueux		●					
YOOPIES	Plateforme de mise en relation entre familles et solutions de garde d'enfants							●

(1) : sociétés cotées — (2) : sociétés en liquidation judiciaire — (3) : sociétés en redressement judiciaire

TOTAL 5 9 12 13 15 13 12

CYCLE DE VIE D'UN FONDS (FCPI-FIP)



* le quota fiscal devra être maintenu durant toute la durée de vie du Fonds, jusqu'à sa mise en pré-liquidation.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES FCPI

	FCPI SIPAREX INNOVATION 2010	FCPI SIPAREX INNOVATION 2011	FCPI SIPAREX INNOVATION 2012	FCPI SIPAREX INNOVATION 2013	FCPI SIPAREX INNOVATION 2014	FCPI SIPAREX INNOVATION 2015	FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016
Code ISIN	FR 0010809137	FR 0010927301	FR 0011089820	FR 0011291707	FR 0011539568	FR 0012023190	FR 0012881704
Agrément AMF	FDS36285	FDS37272	FDS45012	FDS46592	FDS48289	FDS50281	FCI20150022
Date de création	30/12/2009	30/12/2010	30/12/2011	28/12/2012	27/12/2013	01/12/2014	31/12/2015
Durée de vie	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Prorogation éventuelle ⁽¹⁾	2 x 1 an	3 x 1 an	3 x 1 an	3 x 1 an	3 x 1 an	3 x 1 an	3 x 1 an
Date de fin de vie minimum	30/12/2019	30/12/2017	30/12/2018	28/12/2019	27/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Date de fin de vie maximum	30/12/2021	30/12/2020	30/12/2021	28/12/2022	27/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Rachats de parts bloqués jusqu'au ⁽²⁾	30/12/2017 pouvant être repoussé au 30/12/2021	30/12/2017 pouvant être repoussé au 30/12/2020	31/12/2018 pouvant être repoussé au 31/12/2021	31/12/2019 pouvant être repoussé au 31/12/2022	31/12/2020 pouvant être repoussé au 31/12/2023	31/12/2021 pouvant être repoussé au 31/12/2024	31/12/2022 pouvant être repoussé au 31/12/2025

(1) La durée de vie du Fonds pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion. Cette décision de prorogation sera prise trois mois au moins avant l'expiration de la durée de vie du Fonds et portée à la connaissance des porteurs de parts au moins trois mois avant l'échéance de sa durée initiale ou d'une précédente prorogation. Elle sera par ailleurs portée à la connaissance de l'AMF et du Dépositaire. (2) Aucune demande de rachats de parts ne peut être prise en compte avant l'expiration du délai réglementaire de conservation des parts permettant de bénéficier de la réduction d'impôts IR ou ISF. A titre exceptionnel, les demandes de rachats de parts qui interviennent avant l'expiration de ce délai sont acceptées dès lors qu'elles sont liées à un accident de la vie: invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale), décès ou licenciement du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune. Les rachats de parts sont réalisés sur la base de la valeur liquidative semestrielle qui suit la demande de rachat. Les dates d'établissement des valeurs liquidatives, et corrélativement, les dates d'exécution des ordres de rachats de parts sont en date du 31 mars et du 30 septembre.

— IMPORTANT — RACHAT DE PARTS

Aucune demande de rachats de parts ne peut être prise en compte avant l'expiration du délai réglementaire de conservation des parts permettant de bénéficier de la réduction d'impôts sur le revenu. A titre exceptionnel, les demandes de rachats de parts qui interviennent avant l'expiration de ce délai sont acceptées dès lors qu'elles sont liées à un accident de la vie : invalidité (correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale), décès ou licenciement du porteur de parts ou de son conjoint soumis à une imposition commune. Les rachats de parts sont réalisés sur la base de la valeur liquidative semestrielle qui suit la demande de rachat. Les ordres de rachats sont exécutés dans un délai de huit semaines après les dates d'établissement des valeurs liquidatives (31 mars et 30 septembre).

Pour toute information complémentaire ou demande de rachats de parts dérogatoires, merci de vous rapprocher de votre Conseiller.

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la société de gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)						
			31/03/2011	31/03/2012	31/03/2013	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017
FCPI SIPAREX INNOVATION 2010	2009	Valeur liquidative + distributions	465,05	475,85	513,41	516,77	479,89	492,91	487,26
		Montant des frais cumulés	25,80	45,67	66,76	86,34	105,35	126,28	137,52
FCPI SIPAREX INNOVATION 2011	2010	Valeur liquidative + distributions	490,43	472,68	461,63	439,30	477,89	446,92	473,72
		Montant des frais cumulés	12,21	30,86	47,32	66,22	87,76	107,83	126,55
FCPI SIPAREX INNOVATION 2012	2011	Valeur liquidative + distributions			445,44	440,18	399,29	424,93	438,34
		Montant des frais cumulés			30,09	50,90	70,71	90,16	110,13
FCPI SIPAREX INNOVATION 2013	2012	Valeur liquidative + distributions				495,16	477,64	656,65	620,10
		Montant des frais cumulés				29,37	49,19	70,16	89,62
FCPI SIPAREX INNOVATION 2014	2013	Valeur liquidative + distributions					470,60	655,50	624,12
		Montant des frais cumulés					30,70	51,34	73,11
FCPI SIPAREX INNOVATION 2015	2014	Valeur liquidative + distributions						546,61	472,43
		Montant des frais cumulés						27,76	49,38
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016	2015	Valeur liquidative + distributions							476,05
		Montant des frais cumulés							28,13

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée).
Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du fonds.

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1^{er} août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

— AVERTISSEMENT GÉNÉRAL —

En contrepartie de l'avantage fiscal auquel ouvrent droit les FCPI SIPAREX INNOVATION, ces fonds présentent notamment les risques et contraintes suivants :

— Une part significative de ces fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées, leur valeur dans les actifs des fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la société de gestion et du commissaire aux comptes de ces fonds.

— Une part importante des sociétés dont les fonds sont actionnaires n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité des portefeuilles dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.

— Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance des fonds dépend du succès des entreprises dans lesquelles ils investissent. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures.

— Les rachats de parts lors de la liquidation du fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du ou des fonds auxquels vous avez souscrit, nous vous invitons à vous reporter à leurs règlements et DICI qui vous ont été remis préalablement à votre souscription, et disponibles auprès de la société de gestion.

LEXIQUE

Actif

L'actif d'un Fonds représente ce que détient ce Fonds, dans le cas présent essentiellement des valeurs mobilières de sociétés (actions, obligations...), ainsi que les placements de trésorerie, etc...

AMF = Autorité des Marchés Financiers

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est une autorité publique française indépendante créée en 2003, qui a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs, au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

Amortissement

L'amortissement est l'opération consistant au remboursement total ou partiel d'un capital. Les distributions, en tant que remboursements partiels de l'investissement initial, constituent donc des amortissements du montant investi lors de la souscription.

Dépositaire

Etablissement qui assure deux fonctions majeures : la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions de la Société de gestion du Fonds.

Concrètement, le dépositaire tient un registre avec :

- les comptes des souscripteurs du Fonds (passif),
- les titres de sociétés du Fonds (actif).

Il traite également l'ensemble des flux financiers et des opérations sur les titres (achats /vente pour le compte du Fonds). De façon générale, la notion de Dépositaire englobe également la fonction de Teneur de compte et Conservateur.

Distributions

Paiements effectués par un Fonds à ses porteurs de parts.

Liquéfaction du portefeuille

Cette étape intervient à l'approche de la fin de vie du Fonds, et signifie que l'équipe de gestion œuvre à la cession des dernières sociétés restant au portefeuille du Fonds.

Participations

Les participations sont les sociétés dans lesquelles le Fonds a investi et qui ensemble, constituent le portefeuille du Fonds.

Participations éligibles

Le terme de « participations éligibles » désigne les entreprises dans lesquelles le Fonds a la possibilité d'investir au titre de critères d'investissement définis par le Code Monétaire et Financier et repris dans le Règlement du Fonds, et qui lui permettent d'atteindre le quota fiscal.

Pour les FCPI, les participations éligibles sont des petites et moyennes entreprises (PME) à caractère innovant.

Le caractère innovant est déterminé par Bpifrance, ou automatique pour des PME consacrant 15% de leurs ressources à des dépenses de recherche et développement. Pour les FIP, les participations éligibles sont des entreprises ayant le statut de PME européenne, c'est-à-dire dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€.

Portefeuille résiduel

Après réalisation des premières cessions, les sociétés restant au portefeuille du Fonds constituent ce qu'on appelle le portefeuille résiduel, et feront elles aussi progressivement l'objet de cessions, jusqu'à la fin de vie du Fonds.

Pré-liquidation

La pré-liquidation est une période permettant à la Société de gestion de préparer la liquidation du Fonds. Une fois entré en pré-liquidation sur décision de la Société de Gestion, le Fonds n'est plus tenu de respecter le quota fiscal.

L'entrée en pré-liquidation du Fonds n'a en revanche aucune incidence ni sur l'avantage fiscal d'ores et déjà procuré aux porteurs de parts, ni sur la durée de vie du Fonds.

Prélèvements sociaux

Somme perçue par l'État sur certains revenus ou plus-values au titre des cotisations sociales obligatoires.

Ils sont composés de 5 contributions principales :

- CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale)
- CSG (contribution sociale généralisée)
- Prélèvement social
- Contributions additionnelles au prélèvement social
- Prélèvement de solidarité

Prorogation

Les Fonds sont créés avec une durée de vie initiale. Le règlement des Fonds prévoit la possibilité, pour la Société de Gestion, de proroger; c'est-à-dire de prolonger cette durée de vie par l'exercice de plusieurs tranches (par exemple trois périodes d'un an). Cette disposition permet de gérer la fin de vie du Fonds en octroyant un délai supplémentaire à l'équipe de gestion pour céder les dernières sociétés du portefeuille.

Quota fiscal, ou Quota Innovant (pour les FCPI)

Il s'agit du montant minimum devant être investi par le Fonds dans des sociétés éligibles afin de permettre aux porteurs de parts de pouvoir bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu (IR) ou sur la fortune (ISF). Ce quota doit être maintenu pendant la durée de vie du Fonds, jusqu'à sa mise en pré-liquidation.

Valeur liquidative

C'est la valeur des actifs du Fonds divisée par le nombre de parts en circulation. Elle s'exprime en euro par part.

La valeur liquidative intègre, depuis le lancement du Fonds :

- les performances du portefeuille (les plus et moins-values réalisées, les plus-values latentes et les provisions),
- les performances des placements financiers.

Elle est diminuée :

- des frais de gestion,
- des distributions réalisées.

Valorisation

Chaque semestre, le Fonds évalue la valeur des actifs qui le composent, c'est-à-dire la valeur des sociétés de son portefeuille, en fonction de règles décrites dans son Règlement.

Les rapports annuels de gestion des Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de Siparex Proximité Innovation.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement.

La société de gestion Siparex Proximité Innovation - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent rapport ou des informations qu'il contient. Le présent rapport ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société.

Ce rapport est exclusivement destiné aux porteurs de parts des FCPI et doit être traité de manière strictement confidentielle.

XAnge

Siparex Proximité Innovation

LYON

107, rue Servient
69003 Lyon
(à compter du 21 juillet 2017)
T. 04 72 83 23 23

PARIS

27, rue Marbeuf
75008 Paris
T. 01 53 93 00 90

innovation@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com

siparex.com